



I

Jambe de bois. — Voici l'endroit tout indiqué pour un petit somme.



II

Le sommeil du juste.



III

Le bucheron. — Voilà justement le manche qu'il me faut.



IV

—Superbe !

### LA PLUS BELLE DES TROIS

La nouvelle suivante appartient à l'œuvre humoristique de Jókay Mór (Maurice Jókay) le romancier le plus populaire de la Hongrie, que nous voudrions faire connaître par des morceaux plus longs, si nous avions la place nécessaire.

Il y a bien soixante ans environ, mourut dans la haute Hongrie un vieil original de juge, qui avait trouvé un moyen assez singulier de faire parler de lui longtemps après sa mort.

Il avait trois nièces : Hermine, Joséphine et Agnès, qui, de son vivant, étaient toutes les trois renommées pour leur splendide beauté. Chacune d'elles venait souvent voir l'oncle, et terminait invariablement sa visite par cette question :

N'est-ce pas, mon cher oncle, que si jamais vous mourrez, c'est à moi que vous laisserez votre maison à plusieurs étages ?

—Certainement, ma fillette, tu peux compter, répondait non moins invariablement le bonhomme à celle des trois qui lui parlait, et il riait sous cape à ces questions répétées, qui n'avaient pas le don de le fâcher, malgré leur caractère égoïste. On aurait même juré que l'idée de la mort lui souriait presque, tellement qu'il était content de faire une bonne plaisanterie dont il comptait sans doute bien rire encore dans l'autre monde.

Lorsqu'on ouvrit son testament, on y trouva un article ainsi conçu : " Je laisse ma maison à deux étages à la plus belle de mes nièces. "

Allez donc exécuter testamentairement en présence d'une clause pareille !

Le jugement de Paris occasionna, comme chacun sait, une guerre de dix ans, et, cependant, il ne s'agissait que d'une pomme que s'étaient disputées trois déesses : que serait-il donc arrivé s'il s'étaient agi d'une maison à deux étages.

Il faut avouer qu'ici la question de droit était aussi épineuse que nouvelle :

—Quelle était la plus belle de ces trois demoiselles.

Faire la preuve par témoin, il n'y fallait pas songer : chacune des trois prétendantes eût pu produire des centaines d'adorateurs, de poursuivants, de soupireurs et autres ornements des villes de garnison.

Tout le monde connaissait la taille svelte d'Hermine, ses magnifiques nattes noires, comme l'aile du corbeau, ses yeux resplendissants. Tout le monde connaissait aussi le frais visage de Joséphine, les boucles soyeuses de ses beaux cheveux blonds, et ses mains mignonnes. Tout le monde connaissait encore l'opulente forêt de cheveux châtain d'Agnès, les fossettes de ses joues, les deux rangées de perles qui garnissaient sa bouche et, par-dessus tout, son sourire enchanteur.

Mais de là à donner la palme à l'une d'elles, il y avait un abîme ; elles étaient si belles toutes les trois ! Il ne restait donc qu'à confier aux avocats le soin de batailler pour démontrer quelle était la plus belle.

Cette nouvelle guerre de Troie commença donc avec de l'ancre et du papier timbré. Mais quelle preuve devaient fournir les concurrentes ? Sur quels arguments pouvait se baser l'avocat ? La



V

Un réveil pénible.

preuve directe était impossible, il fallait tourner la question ; il ne s'agissait pas pour lui de prouver que sa cliente était la plus belle, mais bien que les deux autres étaient plus laides qu'elle.

Ah ! le charmant et délicieux procès ! Comme les artifices de toilette les plus innocents ou les plus mystérieux venaient s'étaler au grand jour.

L'avocat d'Hermine commença par insinuer que Joséphine se mettait du rouge sur la figure : l'accusateur fut confondu ; car l'expertise ordonnée par le juge démontra que Joséphine avait le visage naturellement rosé et que son teint n'empruntait rien aux fards.

Oh ! alors on ne se ménagea plus, et les ripostes ne se firent pas attendre. Hermine fut accusée d'avoir la taille mal faite et de porter un corset pour la redresser : le corset fut reconnu superflu. Puis vint le tour d'Agnès, véhémentement soupçonnée de boiter du pied droit, ce qui l'obligeait de porter une talonnette dans son soulier ; on alla même jusqu'à prétendre que les cheveux ne lui appartenaient pas entièrement. Que n'imaginait-on pas ?

Tout cela laissait perdre beaucoup de temps ; mais les artifices des avocats venaient encore prolonger la situation. Au moment où l'on allait statuer sur une question importante l'avocat de Joséphine demandait une remise, sa cliente étant atteinte d'une fluxion à la joue, qui l'empêchait presque d'ouvrir la bouche. Une autre fois, la remise était sollicitée par l'avocat d'Hermine qu'un rhume de cerveau privait de l'usage de la parole.

Après les attaques physiques, vinrent les attaques morales contre les trois beautés. L'une était sarcastique, l'autre ingrate la troisième mal élevée ; celle-ci, entêtée ; celle-là, vaniteuse ; et une femme peut-elle être jolie, lorsque sa beauté est atténuée par la morgue ou par un mauvais caractère ?

Puis, vint le défilé des témoins : Sarah, Catherine, Annette, Julie, Claire, et encore beaucoup d'autres servantes, cuisinières ou femmes de chambre renvoyées ; vinrent démontrer que les adversaires étaient affreuses, pendant dix heures de la journée ; qu'elles passaient leur temps, chez elles, à tracasser les pauvres domestiques, et celui

qui les regarderait à ce moment serait saisi d'horreur. D'autre part, Elisabeth et Nathalie, citées à décharge par l'une ou l'autre des plaideuses, affirmèrent sous serment que celle en faveur de laquelle elles témoignaient était toujours, même chez elle, la plus adorable des beautés.

Le procès continua de la sorte pendant six ans, sans avancer de l'épaisseur d'un cheveu, tant que par-ci par-là une dent tombée dans le plateau de la balance du juge le faisait pencher un peu plus. Enfin, le juge démontra lui-même aux parties adverses qu'il vaudrait mieux pour elles vivre désormais en paix en concluant un bon arrangement.

Pensée excellente, à coup sûr ?

Il est facile de conseiller aux Anglais de vivre en bonne amitié avec les Hindous. Il est encore facile de conseiller au prince de Montenegro de reconnaître le sultan comme son zuzerain. Il serait, au besoin, facile de conseiller aux rédacteurs de trois grands journaux de mode de faire l'une des feuilles meilleure que les deux autres.

Mais conseiller à deux demoiselles sur trois de reconnaître que la troisième est plus belle qu'elles d'eux ! Pour espérer arriver à un pareil résultat, il faut être doué d'une présomption à toute épreuve. Dans l'espèce, tous les conseils furent inutiles : les trois dames continuèrent la guerre commencée, et cela d'une façon d'autant plus acerbée qu'il devenait chaque jour plus facile de prouver le contre et plus difficile de prouver le pour.

Naturellement, cette disproportion ne fit qu'augmenter toutes les années. Le procès dura vingt-huit ans, la question de savoir quelle était la plus belle, restant toujours pendante : la preuve devenait de plus en plus difficile.

Pendant ce temps, personne ne s'était occupé de soigner la maison, objet du litige ; personne n'avait pris garde aux intérêts qui y étaient attachés, et les revenus annuels passaient en frais de procédure. Un beau jour, les créanciers, fatigués de voir leur capital se grossir des intérêts accumulés, obtinrent la vente, par licitation, de la maison ; le prix qu'on en obtint suffit à peine à les désintéresser. Et de ce fameux procès, il ne reste rien en litige, que l'éternelle question de savoir quelle était la plus belle des trois concurrentes.

Cependant, nos trois demoiselles arrivaient à friser la cinquantaine, si même l'une ou l'autre ne l'avait pas encore atteinte : le temps et les soucis continus avaient singulièrement nui à leur beauté. Elles étaient encore demoiselle, habitaient toujours la même maison, et, à chaque heure du jour, on pouvait, de la rue, les entendre crier et se quereller entre elles.

Lorsque la licitation de la maison fut terminée, toutes trois allèrent trouver le juge, pour lui demander ce qu'il pensait du procès, et s'il ne fallait pas le reprendre au rôle.

—Certainement, dit cet homme intègre, il faut reprendre le procès : seulement, la question fondamentale devra être modifiée, et l'on aura maintenant à se demander : " Quelle est la plus laide des trois ? "

Autant que j'ai pu savoir, le procès ne fut jamais remis au rôle.

JOKAY MOR (MAURICE JOKAY.)